peuple à la tutelle de l'Eglise et du dogme. Vous avez rompu certains liens de traditions et de routine qui subsistaient encore.

» Vous avez interrompu la vieille chanson qui berçait la misère humaine, et la misère humaine s'est réveillée avec des cris, elle s'est dressée devant vous.

» Vous avez arrêté ce rayonnement religieux, vous avez concentré toute l'ardeur du désir sur un autre objet, vous avez par là élevé la température révolutionnaire du prolétaire; et aujourd'hui, c'est contre votre œuvre que vous vous révoltez! »

Comment a-t-on pu croire un instant que M. l'abbé Lemire applaudissait aux résultats obtenus par l'éducation laïque, et si logiquement déduits par M. Jaurès? Comment n'a-t-on pas vu qu'il applaudissait au contraire, et avec raison, à la logique même de cette déduction, dont la conclusion peut se résumer en ces termes:

« Les monstruosités socialistes sont le résultat de la suppression de l'éducation religieuse. »

C'est là une vérité que les orateurs catholiques ont souvent proclamée, et il est tout naturel que les catholiques se félicitent de la voir apportée à la tribune par un orateur qui n'est pas des leurs.

Telle est, d'ailleurs, l'explication que d'après le *Gaulois*, donnait lui-même, hier, dans les couloirs de la Chambre, M. l'abbé Lemire :

« — En supprimant toute idée supérieure, toute idée divine, on autorise l'homme à penser que la vie n'a d'autre but que les jouissances terrestres, et la conséquence inévitable de cette conception est que tous ses efforts tendront à se procurer, par tous les moyens, les jouissances qui lui manquent.

» Conception fausse, déplorable, blâmable assurément comme la cause dont elle est l'effet! Mais c'est justement à la mise en lumière des conséquences désastreuses de la guerre faite à l'idée religieuse que j'ai applaudi. On ne m'a pas compris, voilà tout! »

Il est permis de croire, en effet, que ce sont ceux qui s'indignent des applaudissements de M. l'abbé Lemire qui ont mal entendu ou qui n'ont pas compris le passage applaudi par le député d'Hazebrouck.

KARL MARX

et le Socialisme Français

M. Edouard Drumont, apprécie, en ces termes, l'œuvre de Karl Marx, dans la *Libre Parole* :

« La domination intellectuelle de Karl Marx correspond, ainsi que nous l'avons déjà expliqué, à l'espèce de dépression morale qui suivit la guerre. A la suite des désastres de 1870, les Allemands furent, pendant quinze ans, les maîtres de la société française; ils nous imposèrent leurs socialistes sans idéal, leurs financiers sans probité, leurs musiciens sans mélodie, leurs philosophes lugubres qui laissaient au cœur la désillusion et l'amertume, leurs bocks au salycilate qui laissaient aux lèvres la sécheresse de la bouche de bois... Ils vinrent tous dans le même fourgon : Reinach, Marx, Shopenhauer, Hartmann, Offenbach et Dreher.

» Aujourd'hui, la situation se modifie par la force invisible des choses, par l'action de la race qui se reprend peu à peu.

» C'est à nous qu'il appartient de seconder ce mouvement fécond, en montrant ce qu'il y a au fond de ces livres que tant de gens citent sans les avoir jamais lus.

. . . .

» De l'origine divine de l'homme et de sa finalité supérieure, Marx ne paraît même pas se douter: il retourne plus loin en arrière que tous les libres-penseurs français; il rétrograde au-delà des Payens qui rendaient un culte à la Patrie, à la Vertu, à l'Héroïsme. L'Homme pour lui est un ventre, rien qu'un ventre, et le besoin de la nutrition est l'unique moteur de ses actions.

» Le dévouement, l'esprit de sacrifice, l'amour de nos semblables, l'aspiration vers la justice n'ont absolument aucune influence aux yeux de Marx, et aux yeux d'Engels son disciple, sur le développement de l'Humanité : ils n'ont pu faire avancer d'une heure le Progrès social. Tous les changements qui s'opèrent sur la terre s'accomplissent en vertu de lois économiques sur lesquelles l'homme ne peut rien.

» A l'appui de ces singulières doctrines, Marx s'est livré dans le *Capital à une analyse du mouvement humain du processus* historique, comme on dit en Allemagne, qui n'est pas, à beaucoup près, la meilleure partie du livre.

» Il en est de ces systèmes savamment agencés comme de ces boites japonaises qui rentrent les unes dans les autres; dès qu'on place l'une avant l'autre rien ne va plus. Tout se tient en apparence dans ces édifices artificiels, et dès qu'on détache une pierre tout s'écroule:

» L'Humanité, d'après Marx, a traversé trois phases: l'*Esclavage*, le *Servage*, le *Salariat*. Au premier abord, cela paraît assez spécieux, mais en y regardant de près on s'aperçoit que cela ne tient pas debout.

» L'esclavage n'a pas été général dans l'antiquité. Beaucoup de peuples, les Germains par exemple, ne l'ont jamais connu; les Celtes n'ont jamais eu d'esclaves.

» Le servage n'avait pas non plus le caractère que lui attribue Marx. Tous les ducs et les comtes d'autrefois ne sont pas nés avec une couronne héraldique sur la tête; il y a de jeunes serfs qui sont partis à la croisade pour porter le bouclier de leur seigneur et qui sont revenus chevaliers. Suger était fils de serf; cela ne l'a pas empêché d'être Régent de France.

» Le salariat, en beaucoup de cas, est loin d'être un progrès sur le servage, de constituer une phase d'amélioration. Le pauvre facteur rural qui fait quarante kilomètres par jour pour gagner cinquante-cinq francs par mois est plus serf que le serf d'autrefois: il n'a même pas le droit d'élever ses enfants comme il veut, et, s'il les envoie à l'école chrétienne, les Francs-Maçons du pays le dénonceront et lui enlèveront son morceau de pain. »

LA FRANCE A L'EXPOSITION D'ANVERS

DE 1894

Une dépêche de Bruxelles nous a informé que le gouvernement français a refusé de favoriser, par un crédit, la participation de la France à l'Exposition internationale d'Anvers de 1894.

De quoi s'agit-il à Anvers, sinon de l'influence au dehors de la France industrielle, commerciale, scientifique et artistique? Il faut que cette France-là, toujours en éveil, et toujours vigilante, élève la voix au nom du progrès, unisse ses efforts épars, et décide notre gouvernement, mieux informé, à intervenir par la nomination d'un commissaire spécial.

Anvers organisa une Exposition universelle en 1885. On vit 35 nations y participer. La France y adhéra officiellement, et assura le concours de plus de 1,900 exposants du pays, sans compter un nombre encore plus considérable d'exposants des colonies.

L'Allemagne, l'Angleterre, l'Autriche, le Brésil, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal, la Russie, la Suède et la Norvège, marchèrent sur les traces de la France, qui avait donné le signal d'une action utile, pratique et productive.

La Belgique, en 1885, trouva chez elle 3,500 exposants, occupant près de 35,000 mètres carrés de terrain, qui firent connaître à l'étranger les progrès merveilleux de l'industrie belge.

Eh bien! l'Exposition de l'année prochaine aura beaucoup plus de succès que sa devancière.

Comme en 1885, elle est placée sous le haut patronage du Roi des Belges, et sous la présidence d'honneur du comte de Flandre.

Le Comité exécutif a, pour président d'honneur, le gouverneur de la province d'Anvers, et le bourgmestre, M. Jean van Rijswijck. Il est présidé par M. le comte de Pret Roose de Calesberg, sénateur.

Des arrêtés royaux ont institué des commissions de la section belge et des sections étrangères, sous la présidence respective de M. Léon de Bruyn, ministre de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics, et de M. Valère Mabille, maître de forges, président de la Chambre de commerce française de Charleroi, dont on connaît en France la haute compétence et le dévouement éclairé.

Un commissariat général du gouvernement, et des commissariats généraux de la section belge et des sections étrangères, est dirigé par M. le sénateur Vercruysse.

Un commissaire général, M. le comte Hippolyte d'Ursel, représente le gouvernement auprès de l'Exposition. Il s'est adjoint, comme secrétaire général, M. J. Gody, bien connu par sa collaboration intelligente à toutes les expositions organisées en Belgique, et aux expositions étrangères où la Belgique a pris part.

L'Exposition d'Anvers recevra tous les produits de l'industrie des sciences et des arts; ainsi que toute espèce de marchandises donnant lieu à des transactions commerciales. Elle comprend une section de l'art militaire, une exposition coloniale et une exposition africaine. Elle est établie dans la ville nouvelle, à proximité de l'Escaut et des établissements maritimes. Elle est reliée à la gare du Sud, et occupe un espace de près de 40 hectares.

Son succès est assuré par les participations officielles déjà obtenues, au nombre desquelles nous pouvons citer la Russie, l'Inde britannique, l'Etat indépendant du Congo, la Perse, la République Sud Africaine, la Bulgarie, le Vénézuela, le Canada, la Tunisie, etc. Ajoutez à cela de nombreuses adhésions isolées inscrites à Chicago ou recueillies par les Comités régionaux institués en Angleterre, en Allemagne, en Autriche-Hongrie et dans les Pays Bas.

Il y a peu de jours, on nous télégraphiait de Bruxelles :

« Le gouvernement russe vient de nommer commissaire général à l'Exposition d'Anvers le prince Ouroussof, ministre de Russie en Belgique. »

La France ne saurait déserter Anvers sans nuire à ses intérêts les plus prochains. Ses échanges avec la Belgique s'élèvent à plus de 900 millions de francs (commerce général), et son tarif protecteur ouvre à l'Allemagne le marché belge. L'Allemagne aura bientôt en Belgique une situation prépondérante, si la France, au lieu de s'engager résolument dans la lutte, hésite et recule.

LÉON CHOTTEAU.

Délégué en France et aux Etats-Unis du Comité français, organisé en vue de l'abolition du Bill Mac Kinley.

Situation météorologique. — Roubaix, 24 nov. — Hauteur barométrique 763 Température:
A sept heures du matin 2 degré au dessus de zéro
A une heure du soir [illegible] degrés au dessus de zéro
A cinq heures du soir [illegible] degrés au dessus de zéro

NOUVELLES DU JOUR

Un violent incendie à Paris. — Plusieurs victimes

Paris, 23 novembre. — Un incendie a éclaté ce soir, 4, rue des Martyrs, dans les étages supérieurs. L'escalier ayant pris feu au premier une panique s'est déclarée parmi les locataires et plusieurs d'entre eux ont sauté par les fenêtres.

Une femme a été tuée sur le coup, 7 ou 8 personnes grièvement blessées ont été transportées à l'hôpital Lariboisière. Plusieurs d'entre elles ne passeront pas la nuit.

On craint que quelques-uns des locataires n'aient été asphyxiés dans leurs chambres où les pompiers n'ont pas encore pu pénétrer.

Paris, 23 novembre. — Voici le dénombrement des victimes : 1 mort, 2 blessés grièvement, 2 légèrement.

Un lieutenant de pompiers et un pompier ont été également blessés.

M. Deschanel et M. Jules Guesde

Paris, 23 novembre. — Ce soir, M. Jules Guesde, qui n'avait rien trouvé à répondre à M. Deschanel, en séance, fait annoncer qu'il prendra la parole samedi.

L'incident du bal des étudiants de Paris M. Monod conspué par les étudiants

Paris, 23 novembre. — Les étudiants, mécontents de l'attitude de M. Monod au sujet de leur bal annuel, l'ont violemment conspué avant l'ouverture du cours de droit. On craint de nouvelles manifestations.

La première représentation du drame lyrique l' « Attaque du Moulin »

Paris, 23 novembre. — Ce soir a eu lieu, à l'Opéra-Comique, la première représentation de l'*Attaque du Moulin*, drame lyrique tiré de la nouvelle de Zola par M. Gallet, musique de M. Bruneau.

La pièce a eu un grand succès.

Une reprise de la tempête

Cherbourg, 23 novembre. — La tempête, qui semblait terminée, vient de reprendre avec la même violence.

Dès hier soir, une forte brise de nord-ouest soufflait et la marée est en ce *moment très forte*.

Le croiseur *Surcouf* et le cuirassé *Requin*, qui devaient rentrer dans l'arsenal aujourd'hui, n'ont pas pu à cause du mauvais temps en rade.

Une catastrophe près d'Oloron Huit personnes englouties par une avalanche de neige

Oloron, 23 novembre. — La commune de Louvie-Soubiron (canton de Laruns) vient d'être le théâtre d'une horrible catastrophe.

Neuf habitants de cette commune, au nombre desquels le maire, l'adjoint et trois conseillers municipaux s'étaient mis en route afin de rassembler leurs troupeaux épars dans la montagne, lorsqu'une avalanche vint les surprendre engloutissant huit de ces infortunés.

On s'est mis à la recherche des victimes de cet accident et leurs cadavres ont été découverts dans la neige.

L'ouverture de la session parlementaire en Italie L'affaire des banques. — Un vif incident

Rome, 23 novembre. — Les tribunes de la salle sont pleines. Il y a beaucoup d'animation.

M. Zanardelli préside. Tous les ministres et MM. Crispi, Nicotera, Di Rudini sont présents.

M. Imbriani prête serment. Il déclare qu'il proteste contre le ministère actuel qui mène l'Italie à l'abime. (Rumeurs).

Il ajoute qu'il s'associera à toute demande d'accusation du ministère. (Bruit).

Rome, 23 novembre. — On s'attendait à ce que le rapport du comité des sept sur les banques contint de graves révélations. Il en a été ainsi en grande partie.

Ce rapport constate notamment que les divers ministères depuis 1880 ont fait preuve d'une incurie systématique en ce qui concerne les banques. Il blâme le secret dans lequel on a tenu la partie essentielle du rapport Biagini. Il regrette ensuite que les papiers saisis chez MM. Bernardo et Toulongo n'aient pas été tous remis aux magistrats chargés de l'enquête.

Il conclut enfin en déclarant que l'Italie traverse à l'heure qu'il est une période des plus difficiles.

La lecture de ce rapport et sa publication ont causé une énorme impression à la Chambre et dans les cercles politiques.

Le passage relatif à la soustraction des papiers a surtout produit une fâcheuse impression.

Le fait que M. Giolitti, tout en étant au courant de la situation de M. Toulongo, l'a fait nommer sénateur, est aussi sévèrement commenté.

Plusieurs députés de gauche ont demandé la parole, mais le président a levé la séance au milieu des sifflets.

Rome, 23 novembre. — A la suite de l'incident qui a suivi la fin de la lecture du rapport de l'enquête sur les banques, on estime généralement dans les couloirs, que la situation du cabinet est compromise.

Par son attitude, M. Zanardelli semble avoir perdu des chances de succéder à M. Giolitti.

Les cercles parlementaires sont excessivement agités. *M. Crispi est très entouré. Ses amis s'agitent* beaucoup dans un grand nombre de groupes en faveur de son retour au pouvoir.

Les sous italiens

Paris, 23 novembre. — M. Peytral fait préparer en ce moment au ministère des finances un projet de loi pour autoriser les caisses publiques à recevoir temporairement les sous italiens.

A la Chambre des Communes. — La tempête sur les côtes d'Angleterre. — La révolution au Brésil

Londres, 23 novembre. — M. Mundella annonce que pendant les récentes tempêtes, 237 personnes ont péri et 506 ont été sauvées en Angleterre.

Sir Edward Grey déclare que dans le cas où le bombardement général de Pico aurait lieu, 3 navires de guerre anglais ainsi que deux des principales nations européennes et les Etats-Unis agiraient d'accord pour protéger leurs nationaux.

Sans gêne d'un conseiller municipal socialiste

Paris, 23 novembre. — Il y a quelques jours, M. Laurent, conseiller municipal de Saint-Denis, secrétaire général de la Fédération des conseillers municipaux, revenait de Paris en chemin de fer, et, bien que muni d'un billet de 3e classe, s'installait dans un compartiment de 1re.

Surpris par un employé et mis en demeure d'avoir à payer un supplément de 45 centimes, M. Laurent s'y refusa d'abord obstinément. Puis, sur la menace d'être arrêté, il finit par s'exécuter, mais non sans s'emporter en invectives des plus grossières et en injures à l'adresse des agents.

Procès-verbal a été dressé par le gendarme de service contre l'irascible conseiller municipal, qui sera poursuivi en police correctionnelle pour injures envers des agents assermentés.

Une candidature

Paris, 23 novembre. — M. Ferroul, député socialiste du Gard, non réélu, songerait à briguer le siège vacant de M. Jamais, décédé.

Au Conseil de cabinet

Paris, 23 novembre. — Les ministres se sont réunis ce matin au ministère de l'intérieur sous la présidence de M. Ch. Dupuy.

LA SITUATION POLITIQUE

La délibération a été entièrement consacrée à un échange de vues sur la situation politique et parlementaire.

LE GÉNÉRAL RENOUARD

M. le général Renouard, sous-chef d'état-major général de l'armée, est nommé conseiller d'Etat en service extraordinaire, en remplacement de M. le général Le Mouton de Boisdeffre.

Le tsar et l'affaire Schnœbele

Le *Gaulois* raconte que le tsar actuel a empêché la guerre en 1887, comme Alexandre II l'avait empêchée en 1875.

En 1887, expirait l'alliance des trois empereurs. M. de Bismarck, sachant qu'elle ne se renouvellerait pas, voulait susciter la guerre avant l'expiration du traité. A cette époque, notre armée n'était pas encore complètement réorganisée; nous n'avions que 20,000 fusils Lebel. Il imagina alors l'incident Schnœbelé. La guerre était sur le point d'éclater quand le tsar, dans une lettre autographe remise à l'empereur Guillaume Ier par le comte Mouravieff, signifia qu'il ne tolérerait aucune nouvelle attaque contre la France.

Le bal des étudiants à Paris La lettre de démission de M. Gabriel Monod

On sait que, à la suite de la réunion tenue il y a trois jours, au siège de l'Association générale des étudiants, la démission du président, M. Laurent, a été refusée, presque à l'unanimité.

Le comité a décidé que le bal des étudiants aurait lieu, mais il n'en a pas fixé la date.

M. Gabriel Monod, qui était opposé à ce bal qui, suivant lui, devait être une nouvelle réédition du bal des Quat'z-Arts, vient d'adresser au comité de l'Association générale des étudiants une lettre dans laquelle il donne sa démission de membre honoraire de l'Association.

Un accident de bicyclette

Périgueux, 23 novembre.— M. Albert Sarlande, ancien député de la Dordogne, revenait hier à bicyclette de Brantôme à son château de Laborie lorsqu'en tournant pour s'engager sur la route de Champagnac-de-Bel-Air, il tomba si malheureusement qu'il se fractura la jambe droite. L'état du blessé est actuellement aussi satisfaisant que possible.

La tempête de dimanche

Anvers, 23 novembre. — On vient de communiquer la statistique du nombre des vaisseaux qui ont péri dans l'épouvantable ouragan d'hier et d'avant-hier.

Ce nombre s'élève à 99 navires, sans compter des bateaux de pêche ou des bâtiments d'un faible tonnage.

Dans ces 99 navires, on en trouve 68 dont les équipages ont été recueillis intégralement, 20 dont les équipages ont pu être sauvés partiellement et 10 qui ont péri corps et biens.

Guillaume II chef d'orchestre

Les journaux allemands parlent des chasses chez le comte Fichnowsky.

L'Empereur s'est servi de quatre fusils. Il a tué 730 faisans et 1 lapin. Il a brûlé 2000 cartouches.

Au dîner qui a terminé la journée, l'Empereur a pris des mains du chef de la musique militaire son bâton et a dirigé lui même l'orchestre.

Les grèves de mineurs en Angleterre

Glascow, 23 novembre. — Les propriétaires des mines du Lanarkshire ayant refusé à l'unanimité d'accorder aux mineurs un shilling par jour d'augmentation de salaire, ceux-ci se sont déclarés en grève hier soir.

A propos d'une maladie de l'impératrice de Chine Le parti vieux chinois

L'impératrice de Chine vient d'être gravement malade, mais elle est heureusement revenue à la santé.

Aussi l'*Officiel* de Pékin contient-il six colonnes de récompenses de toute sorte : titres, dignités, boutons jaunes, verts, bleus, etc., décernés aux *quatre cent vingt-trois* médecins qui ont eu l'honneur de rédiger des consultations au cours de la maladie impériale!

Un second décret vise les prêtres de Bouddha et le parti vieux-chinois qui, pendant toute la durée de la maladie de l'Impératrice, n'avaient cessé de réclamer contre le voisinage des locomotives de chemin de fer contruits par ordre de la Cour et *dont la fumée et le bruit*, fort désagréables aux dieux, étaient, disaient-ils, la cause de la longueur de l'indisposition.

Le décret répond en rendant grâces à Bouddha-Wichnou-Siva pour le rétablissement de Sa Majesté, et en affirmant que les progrès de la science ne sauraient être nuisibles au bien de la patrie.

Le parti vieux-chinois en est tout déconfit.

Les nouveaux divisionnaires

Paris, 23 novembre. — *L'Echo de Paris* publie la liste des généraux de brigade qui ont été classés par la commission supérieure pour être nommés divisionnaires après l'épuisement de l'ancien tableau. Voici cette liste :

Infanterie : général Belin, 37e brigade, Saint-Brieuc; général de Saint-Julien, 19e brigade, Blois.

Cavalerie : général Plessis, 10e brigade, Dinan; général Colbert, 3e brigade de dragons, Reims.

Artillerie : général Leclercq, brigade de Tunisie; général Thion, commandant l'artillerie du 3e corps.

Génie, général Quiuivel, brigade de Versailles, général de la Taille, génie du 10e corps. Gendarmerie, le général Pothé, commandant la subdivision de Dellys.

La liste d'aptitude se termine par les noms des généraux de brigade Darras, Janierod, Guerrier, Robillard, Lambert, de l'*infanterie*; Parison, de la *cavalerie*; Gripois et Delambre, du génie.

La flotte anglaise

Londres, 23 novembre. — On continue de divers côtés avec la plus grande énergie la campagne pour obtenir une importante augmentation de la flotte britannique.

Le *Daily Graphic* se fait remarquer tout particulièrement par son zèle et son ardeur.

Ce journal publie depuis quelques jours une série d'interviews des hommes les plus compétents dans les questions navales.

Il publiera demain matin une interview du président de la compagnie de navigation Péninsular Oriental, qui lui a fait la déclaration suivante :

« Si nous abandonnions notre suprématie dans la Méditerranée, il nous serait presque impossible de conserver les Indes. En effet, la route du cap de Bonne-Espérance est deux fois plus longue et nous serions pris de flanc par les vaisseaux français et russes qui passeraient par le canal de Suez.

» Notre marine doit être forte partout. Comment pourrions-nous, en effet, conserver la suprématie dans la Méditerranée *si notre flotte trop faible dans la* Manche ne pouvait protéger notre ligne de communication avec la Méditerranée. Il vaut mieux dépenser de l'argent en nouveaux vaisseaux qu'en nouveaux docks. Les contribuables anglais paieront toujours avec empressement ce qu'il faudra pour que notre flotte reste deux fois supérieure à celles des deux nations quelconques combinées. Mais aller plus loin, ce serait faire des dépenses hors de proportion avec l'accroissement de sécurité obtenu et les contribuables reculeraient.

» Le gouvernement doit retenir pour la défense nationale tous les navires marchands très rapides et en faire des croiseurs pour le service de reconnaissance de ravitaillement et des transports de troupes qui demandent une grande vitesse; un navire marchand, transformé en croiseur ne pourrait pas prendre part à un combat. Il ne pourrait engager une lutte qu'avec un vaisseau de force *manifestement inférieure.* »

Les courses d'Auteuil

Paris, 23 novembre. — Prix Rostrenem : 1er, Le Lude; 2e, Ric; 3e, Pourquoi-Pas. — Prix du Braséro : 1er, Elise, 2e, Dictator et Brandalise (Dead heat). — Prix des Glacières : 1er, Buffalo-Bill; 2e, Germinal. — Prix Doublon : 1er, Chandernagor; 2e, Loisir; 3e, Thionville. — Prix des Veneurs : 1er, Crocq; 2e, Montcalm.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Quelques mots à M. Holmes. — Nous ne pouvons pourtant pas laisser retourner chez lui M. Holmes, le « délégué » anglais venu au congrès socialiste de Roubaix, sans nous expliquer avec lui, à propos de son discours à la réunion de la Paix de mercredi soir...

« A mon retour en Lancashire, a-t-il dit, » je raconterai à mes compatriotes toutes » les belles et grandes choses que j'ai vues » à Roubaix, et notamment les établisse- » ments scolaires, tels qu'il n'en existe pas » encore en Grande-Bretagne. »

Nous demandons à M. Holmes de ne pas oublier de dire en même temps à ses compatriotes que le parti socialiste n'est pour rien dans ces « grandes et belles choses »...

Dans l'ordre industriel, ces « grandes et belles choses » ont été réalisées par l'accord fécond du Capital et du Travail, grâce à l'intelligence des patrons et des ouvriers roubaisiens.

Dans l'ordre scolaire, notre Ecole nationale des Arts industriels, qui a sans doute particulièrement frappé M. Holmes, a été conçue par un bourgeois conservateur roubaisien, M. Carlos Delattre, étudiée, préparée par deux administrations bourgeoises, celles de MM. Daudet et Léon Allart, et réalisée par une autre administration bourgeoise, celle de M. Julien Lagache.

L'Ecole Turgot et l'Ecole Sévigné sont encore des œuvres bourgeoises ; c'est même une administration réputée « réactionnaire », celle de M. Julien Lagache, qui a donné à Sévigné son plus grand développement...

Quant à notre magnifique établissement d'enseignement secondaire classique, le Collège Notre-Dame-des-Victoires, il est dû exclusivement à l'initiative et à l'argent des catholiques roubaisiens...

Si nos écoles primaires, officielles et libres, ont aussi attiré l'attention de M. Holmes, nous pouvons lui dire que toutes les municipalités qui se sont succédé à Roubaix, ont travaillé au développement de l'enseignement primaire. C'est même une administration du temps des rois légitimes qui établit la gratuité de cet enseignement...

Nous engageons aussi M. Holmes à signaler à ses compatriotes ce fait intéressant, que c'est encore l'initiative privée, l'initiative catholique, qui assure l'instruction primaire à un tiers des enfants pauvres de Roubaix, et cela sans subvention de l'Etat ni de la Commune. Nous sommes convaincu que tous les Anglais — et M. Holmes lui-même — trouveront cela très beau de la part des catholiques roubaisiens, mais très injuste et très odieux de la part de l'Etat et de la Commune.

Et ce qui ajoutera peut-être quelque chose à leur étonnement, c'est que ce sont les seuls citoyens assez généreux pour payer de leur bourse l'instruction populaire, qu'on accuse d'être les ennemis de cette même instruction!...

Que M. Holmes le sache donc bien, tous les citoyens qui ont travaillé à ces « belles et grandes choses » étaient pénétrés du désir de servir le peuple; ils appartenaient à des partis divers, mais ils n'étaient pas des collectivistes.

Jusqu'ici le Parti collectiviste n'a rien fait sauf cependant les cantines scolaires des Ecoles maternelles : mais peut-être a-t-on omis d'en montrer le fonctionnement à M. Holmes et de lui dire à quelles difficultés insurmontables on s'y heurte, dans la pratique... Nous tenons aussi à le renseigner complètement et à lui dire que la divergence, sur ce point, entre les socialistes et nous, c'est que les socialistes veulent — ou plutôt voulaient — nourrir *tous* les enfants, sans distinction, tandis que nous demandons qu'on donne un repas à ceux dont les parents le désirent, à ceux qui sont indigents. Nous estimons que dépenser l'argent de la ville au profit de ceux qui n'ont pas besoin, c'est prendre aux vrais pauvres...

***

M. Holmes a paru très enthousiasmé de ce qu'il a appelé cette idée « *nouvelle* », la conquête des pouvoirs publics, « comme on a si bien commencé à le faire à Roubaix, et dans de nombreuses villes de France. »

L'idée n'est pas précisément « nouvelle ». Il n'y a pas loin d'un demi siècle qu'elle a été préconisée par l'Allemand Karl Marx. Mais les ouvriers anglais feront bien, s'ils veulent imiter les Roubaisiens, d'attendre la fin et les résultats de l'expérience qui, elle, est toute récente.

***

Si M. Holmes était entré dans beaucoup de maisons ouvrières de Roubaix, s'il avait visité nos *courées* et nos *forts*, s'il n'avait pas vu seulement les intérieurs relativement bien pourvus de nos « *municipaux* », il aurait fait, j'en suis sûr, une comparaison qui n'aurait pas été à notre avantage. Il aurait constaté que, dans l'ensemble, l'ouvrier industriel anglais est mieux nourri, mieux logé, qu'il a plus de *confort*, de bien-être, que l'ouvrier industriel français, et, comme il est très intelligent, il aurait recherché la cause de cette différence de situation. Il aurait peut-être alors trouvé que l'ouvrier anglais, mieux guidé, plus pratique que le nôtre, a su poursuivre patiemment — soit dans son intérieur, dans sa famille et en lui-même, soit dans ses luttes contre le Capital — des réformes, des progrès tangibles, des résultats immédiatement possibles, au lieu de se laisser entraîner, comme l'ouvrier français, vers des buts toujours décevants parce qu'ils sont trop éloignés, ou vers des rêveries philosophico-politiques absolument irréalisables.

M. Holmes aurait compris alors quelle erreur il commet quand il prétend emporter de Roubaix cet enseignement, que ses concitoyens ouvriers ont eu tort de faire de l'économie sociale avant de faire de la politique.

Chez nous, l'ouvrier a fait trop de politique et pas du tout d'économie sociale. C'est là justement qu'est sa faiblesse.

A l'heure qu'il est encore, c'est toujours avec un sentiment de pitié que nous entendons nos conseillers municipaux socialistes répéter — comme l'autre jour M. Dubrulle à Dottignies — les idiotes leçons d'anticléricalisme apprises à l'école des orateurs et des écrivains de la bourgeoisie opportuniste, au lieu de rechercher les améliorations morales et matérielles qu'il convient d'apporter dans l'état actuel de l'ouvrier.

Tant qu'ils seront hantés de ces haines et de ces préjugés anti-religieux, tant qu'ils se perdront dans ces vaines et ridicules déclamations, les socialistes français prépareront peut-être des révolutions, mais ils ne feront pas faire un pas à la question sociale.

Que M. Holmes ne s'y trompe donc pas : les ouvriers anglais, en commençant par l'étude de l'économie sociale, ont pris le bon chemin; ils sont plus près que les nôtres du pouvoir politique.

Nous ne disons pas à M. Holmes que le parti détenteur actuel du pouvoir municipal à Roubaix serait absolument impuissant dans l'ordre des réformes utiles. Nous avons toujours cru, au contraire, qu'il pourrait beaucoup s'il le voulait, s'il savait être un parti vraiment ouvrier — et rien que cela...

Nous affirmons seulement qu'il n'a rien fait d'appréciable, et nous prévoyons qu'il ne fera rien — parce qu'il est révolutionnaire, socialiste et anti-chrétien.

ALFRED REBOUX.

Voici la réponse faite par M. Justin Ruffelet, président de l'Union catholique, à la lettre du secrétaire du Parti socialiste :

« Roubaix, 22 novembre 1893.

» *A Monsieur Pierre Braskamp, secrétaire du comité central de la section roubaisienne du Parti socialiste.*

» Monsieur,

» J'ai constaté que la lettre, que vous m'écriviez hier, était publiée dans le *Réveil du Nord* avant même qu'elle me fût parvenue, et vous me permettrez de vous témoigner ma surprise de cette façon de procéder.

» La conférence que M. de Mun doit donner à Roubaix est provoquée et organisée non par l'Union Catholique mais par *le syndicat des vrais travailleurs de l'industrie textile de Roubaix.* »

» Ce syndicat, purement ouvrier, est absolument distinct et indépendant de l'Union Catholique avec laquelle *il n'a aucun lien ni rapport quelconque*; c'est assez vous dire que, dans la circonstance présente, il n'appartient pas à l'Union Catholique de disposer du temps et des moyens de M. le comte de Mun pour la conférence contradictoire que le parti socialiste semble désirer.

»L'Union catholique n'a pas plus à accepter qu'à porter de défi; elle se réserve d'accueillir la contradiction, lorsque le parti socialiste lui aura prouvé qu'il sait respecter la propriété et la liberté d'autrui autrement qu'il ne l'a fait lors de la réunion du 19 mars, à la salle Dominique.

» Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

» J. RUFFELET, avocat,
Président de l'Union catholique. »

Le Congrès ouvrier de l'industrie textile. — Nous avons dit que le congrès a tenu deux séances, dans la journée de jeudi : la première, à huit heures du matin; la seconde, à deux heures de l'après-midi.

C'est le citoyen Brand, de Saint-Quentin, qui a présidé les deux séances, avec les citoyens Prévost, de Valenciennes, et Clabaut, de Roubaix.

Onze questions ont occupé la séance de la matinée. Après la discussion et l'adoption des deux premières, d'ordre intérieur, on a passé à la troisième, dont le rapporteur était le citoyen Renard, de Fourmies : *Création définitive d'un organe pour la Fédération de l'industrie textile;* mesures à prendre pour le faire paraître.

Le citoyen Renard a conclu à ce que ce journal soit créé dans le plus bref délai possible, et paraisse mensuellement. Tous les syndicats paieront au comité fédéral, qui sera en quelque sorte le comité directeur du journal, une cotisation mensuelle de cinq centimes pour chacun de leurs membres.

Les syndiqués faisant partie de la fédération recevront le journal gratuitement, et il leur sera distribué par les soins de leurs syndicats respectifs. Les syndicats supporteront les frais d'envoi des colis de journaux.

4e QUESTION. — *Création d'une fédération internationale de l'industrie textile.* — En vue de jeter les bases d'une fédération internationale, le congrès a décidé de se faire représenter au congrès international qui se tiendra à Manchester (Angleterre) en 1894.

5e QUESTION. — *Fixation de la journée de travail à huit heures.* — Cette proposition, adoptée en principe dans tous les congrès ouvriers, a été approuvée, sans lecture de rapport.

6e QUESTION. — *Caisses de grèves pour les syndicats appartenant à la fédération, et de secours pour les membres obligés de changer de localité.* — Après la lecture du rapport de la commission, faite par le citoyen Wattel, conseiller municipal, le principe de la création de la caisse ci-dessus désignée est adoptée.

Pour ce qui concerne la seconde partie de la question, les citoyens Thozé et Cochez, de Lyon, demandent qu'une caisse de secours soit créée, pour fournir les moyens aux syndiqués, affiliés à la fédération, victimes des grèves, de pouvoir, en cas de besoin, changer de résidence.

Les mêmes délégués demandent qu'une cotisation, ou une allocation quelconque des syndicats au comité fédéral, assure la formation de cette caisse.

La proposition est combattue par les citoyens Prévost, de Valenciennes, Philippe, de Sedan, et Detollenaere, de Roubaix, parce qu'à leur avis les nouvelles impositions d'argent nécessitées par les besoins de cette institution, seraient une cause de désorganisation des syndicats.

En résumé, après une courte discussion, l'autonomie des syndicats est respectée et le soin est laissé à chacun de fonder dans son sein des caisses de secours.

L'assemblée décide de renvoyer au prochain congrès la recherche des moyens d'alimenter la caisse des grèves, dont elle a adopté le principe.

7e QUESTION. — *Tarifs généraux, régionaux d'abord, nationaux ensuite.* — Le citoyen Boucher, d'Amiens, rapporteur, fait observer que, pour prendre une décision à ce sujet, il faudrait d'abord connaître les prix payés aux ouvriers. Pour atteindre ce but, le conseil fédéral devra envoyer un questionnaire à tous les syndicats de France.

Un canevas présenté par le président est adopté, et le comité national de la fédération sera chargé de le faire parvenir à tous les syndicats.

8e QUESTION. — *Hygiène et inspection du travail des femmes et des filles mineures dans les ateliers et usines; mesures à prendre pour en obtenir l'application.* — C'est le citoyen Wattel, conseiller municipal, déjà nommé, qui est rapporteur de cette question. Il demande que l'inspection des ateliers soit confiée aux conseillers prud'hommes, qui seraient rétribués par l'Etat, au taux maximum des salaires de la ville où ils habitent.

Le citoyen Renard, de Fourmies, formule une proposition tendant à ce que les membres des syndicats ouvriers puissent aussi être nommés inspecteurs des ateliers. Cette proposition est combattue par le citoyen Salembier, de Calais « parce que les patrons trouveraient toujours de leurs créatures pour les faire nommer à ces emplois. Au besoin, ils feraient former des syndicats ouvriers à leur entière discrétion, pour y choisir leurs favoris »

L'amendement du citoyen Renard est repoussé et le rapport est adopté.

9e QUESTION. — *Nouveau projet de loi concernant la prud'homie.* — La citoyenne Vincent, du groupe l' « Egalité », d'Asnières, a présenté sur cette question un long rapport très documenté. Il se compose d'une série d'articles, qui ont été discutés en détail, dans les commissions.

Ce rapport demande que le nouveau projet de loi comporte :

« 1. Abolition du serment.
» 2. Mandat impératif.
» 3. Extension de la juridiction de la prud'homie. Que le droit de vote soit accordé à tous les travailleurs salariés, sans distinction de sexe ni de nationalité.
» 4. Eligibilité de la femme.
» 5. Fixation d'âge pour l'électorat à 21 ans et pour l'éligibilité à 25 ans.
» 6. Que la compétence des prud'hommes soit étendue à l'inspection des ateliers, pour l'hygiène et les accidents.
7. — Que la présidence du conseil de prud'hommes soit alternative pour le président et pour le vice-président.
» 8.— Fixation à quatre ans pour le mandat de conseiller. Renouvellement du conseil par moitié tous les deux ans.
» 9. — Constitution par les conseillers prud'hommes d'accord avec les chambres syndicales, des règlements d'atelier.
» 10. — Gratuité absolue de la juridiction de la prud'homie.
» 11. — Que les jugements rendus par les conseils de prud'homme soient sans appel.
» 12. — Création de droit d'un conseil de prud'hommes dans chaque canton.

Les douze articles sont tous adoptés, sans exception. Le citoyen Boucher, d'Amiens, demande d'y ajouter un treizième article :

« La grève n'étant pas une rupture de contrat entre l'employeur et l'employé, les conseils de prud'hommes n'auront pas le droit de juger des ouvriers qui seront attaqués par leurs patrons pour avoir déclaré la grève. »

Adopté.

Le citoyen Prévost, de Valenciennes, demande qu'on introduise dans le texte de la nouvelle loi: «que les ouvriers pourront se faire assister ou représenter au conseil des Prud'hommes ».

Le citoyen Salembier, de Calais, combat la proposition, en faisant prévaloir « qu'il faudra accorder le même droit aux patrons, et qu'il adviendra alors qu'on ne verra plus un seul de ceux-ci comparaître en personne. »

La proposition est repoussée.

Le citoyen Collomb, de Lyon, propose « que les ouvriers étrangers soient électeurs et éligibles, au même titre que les Français. »

Cette proposition, ainsi que l'ensemble du rapport, est adoptée.

10e QUESTION. — *Le prochain congrès international de l'industrie textile.* — Le citoyen Holmes, de Manchester, annonce qu'en 1894 il se tiendra en Angleterre un congrès international de l'industrie textile. Il invite la France à s'y faire représenter.

Les délégués prennent acte de cette communication, et assurent que la France sera représentée au congrès international anglais, l'année prochaine.

11e QUESTION. — *Désignation de la localité où siégera le comité fédéral.* — Il est décidé, à l'unanimité, que jusqu'au prochain congrès national de l'industrie textile, le comité fédéral aura son siège à Roubaix.

Dans la séance de l'après-midi, le congrès a vidé les trois dernières questions de son programme, fixé d'abord à douze questions, et a enregistré la série des vœux émis par divers délégués.

12e QUESTION. — *Désignation de la ville où aura lieu le prochain congrès national de l'industrie textile.* — Tout en laissant la liberté au congrès de se prononcer sur la ville qu'il lui plaira, le rapport de la commission, présenté par le citoyen Capart, de Tourcoing, estime que ce qu'il y aurait de mieux à faire, dans l'intérêt de la fédération nationale, serait de choisir la ville de Tourcoing.

Les citoyens Thierrart, de Reims, et Philippe, de Sedan, demandent chacun que le congrès ait lieu dans la ville qu'ils représentent respectivement « et appuient leur demande d'arguments très sérieux. »

Le citoyen Prévost, de Valenciennes, demande qu'on fasse coïncider la date du prochain congrès national de l'industrie textile, avec celle des prochains congrès du Parti ouvrier, et des syndicats corporatifs de France, qui doivent avoir lieu à Nantes, l'année prochaine.

On pourrait ainsi, en faisant le congrès à Cholet qui est près de Nantes et qui est aussi un centre industriel du textile, nommer des délégués qui assisteraient à ces différents congrès. Cela éviterait beaucoup de frais.

Le citoyen Thozé voudrait qu'on ne fit pas de congrès national en 1894 Organisons-nous, dit il, pour dignement se faire représenter au congrès de Manchester; là, nous pourrons puiser des renseignements qui dans le prochain congrès national que nous organiserions pour 1895 pourraient nous être très profitables.

Le congrès se range de son avis et décide que le troisième congrès national de l'industrie textile ne se fera qu'en 1895.

Il laisse au comité fédéral le soin de choisir au mieux des intérêts généraux, la ville où le congrès devra tenir ses assises.

13e QUESTION. — *Mesures à prendre pour réunir en un seul faisceau toutes les forces ouvrières de l'industrie textile.* — Le rapport qui a trait à cette question, dit que lorsque le journal projeté sera créé, les secrétaires des syndicats affiliés à la fédération devront, au moins une fois par mois, correspondre avec le secrétaire général, afin d'être en relations constantes, et lui fournir toutes les pièces, statistiques nécessaires, qui seront autant d'armes que vulgarisera, par toute la France, l'organe corporatif.

14e QUESTION. — *Révision des statuts de la fédération selon les décisions prises par le congrès.* — Le citoyen Collomb, de Lyon, ayant fait une observation sur l'article 2 des statuts, qui traite des grèves partielles, le congrès remet le soin au comité fédéral, qui sera nommé parmi les corporations ouvrières de Roubaix, de réformer le règlement, en se conformant aux décisions prises par le congrès.

L'ordre du jour étant ainsi épuisé, le président, avant de passer à la proposition des vœux, a donné lecture d'une lettre de la citoyenne Vincent, s'excusant d'être obligée de quitter Roubaix immédiatement.

Neuf vœux, émis successivement par le groupe des délégués de Lyon, le délégué de la chambre syndicale des trieurs de laine de Roubaix-Tourcoing, le citoyen Achille Lepers, de Roubaix, le citoyen Capart, de Tourcoing; le citoyen Renard, de Fourmies, la chambre syndicale textile de Tourcoing, le citoyen Josserand, de Lyon, le citoyen Philippe, de Sedan, le citoyen Prévost, de Valenciennes, ont été adoptés, et le citoyen Brand, de Saint-Quentin, a levé la séance au cri de : « Vive la République sociale! »

Les assistants ont répondu par le cri de : « Vive Roubaix ! »

Le congrès a décidé de se réunir une dernière fois, aujourd'hui vendredi, à deux heures de l'après-midi, pour entendre la lecture des procès-verbaux.

L'éclairage électrique de la ville. — Dans le contrat qui lie entre elles la ville de Roubaix et la *Compagnie du gaz*, il existe une clause restrictive, en faveur de la première, par laquelle l'administration municipale peut exiger que la Compagnie lui fournisse un éclairage supérieur au gaz, si quelque invention nouvelle vient démontrer sa supériorité sur ce genre d'éclairage.

Usant étroitement de ce droit, la municipalité a, paraît-il, invité la Compagnie du gaz de Roubaix à étudier le projet d'installation de la lumière électrique dans la ville.

Nominations. — HOSPICES. — Par arrêté du 20 novembre, M. le préfet a maintenu M. le docteur *Constant Godefroy* dans ses fonctions de membre de la commission administrative des hospices de Roubaix, pour une nouvelle période de quatre ans, devant échoir le 31 décembre 1897.

BUREAU DE BIENFAISANCE. — Par arrêté du même jour, M. le préfet a maintenu *M. Henri Ducatteau*, propriétaire, dans ses fonctions de membre de la commission administrative du Bureau de bienfaisance de Roubaix, pour une nouvelle période de quatre ans, devant échoir le 31 décembre 1897.

INSTITUT TURGOT. — *Cours d'allemand.* — Un arrêté préfectoral du 16 novembre désigne M. Firmin Montaillier, professeur d'allemand au Lycée de Tourcoing, pour enseigner l'allemand, à titre de maître auxiliaire, à l'Institut Turgot, en remplacement de M. *Kozlowski*.

COURS DE COUPE. — Mlle Hélène Rapaille, pourvue du diplôme de coupe, est chargée, par arrêté préfectoral du 16 courant, de l'enseignement de la coupe, au cours annexé à l'Ecole de filles de la rue Saint-Vincent-de-Paul, *en remplacement* de Mlle Ecrement.

La fête de Sainte-Cécile. — La *Fanfare Delattre* se fera entendre dimanche prochain pendant la messe de onze heures et demie à l'église Notre-Dame. Elle exécutera, pendant la messe, les morceaux suivants, spécialement appris pour la fête de Sainte-Cécile:

1° Ouverture du *Lac des Fees*, Auber; 2° Aubade nuptiale, Ang Wassenhove; 3° Fantaisie sur le *Songe d'une nuit d'été*, Amb Thomas.

A trois heures un banquet réunira tous les membres actifs de la Société, un grand nombre d'invités et de membres honoraires sous la présidence de M. Edouard Delattre. Cette fête concorde avec le 25e anniversaire de la fondation de la Société.

L'œuvre de l'adoption. — Une messe sera dite en l'église Saint-Martin, le vendredi 24 novembre, à huit heures, à l'intention des membres vivants de l'œuvre de l'Adoption.

Le lendemain 25, à la même heure, une messe sera célébrée pour tous les associés défunts.

La « Maison des Œuvres », établie à l'ancien *café du Globe, Grande-Rue, 84*, sera inaugurée le jeudi 30 novembre, au soir.

A huit heures et demie précises, M. le chanoine Berteaux, doyen de St-Martin, bénira les salles affectées aux différentes œuvres.

A l'occasion de cette inauguration, M. Joseph Gervais, avocat au barreau de Lille, donnera une conférence sur ce sujet : Internationalisme et Patrie.

La neige. — La tempête qui vient de sévir sur l'Europe a eu pour résultat de nous amener une tourmente de neige qui s'est abattue sur Roubaix et la région, pendant la nuit de mercredi à jeudi et pendant la journée de jeudi.

Les grèves. — A la filature de MM. Etienne Motte et Cie, rue d'Alger, une certaine détente s'est opérée dans la situation, et une nouvelle rentrée partielle était attendue pour vendredi matin.

Chez MM. Dillies frères et Catteau, boulevard de Reims, où la grève continue, une nouvelle rattacheuse a été engagée dans la matinée de jeudi.

Il ne suffit pas d'avoir du poisson frais, il faut l'assaisonner au beurre pur. C'est difficile à trouver plus difficile encore que du poisson frais. Vous trouverez du beurre garanti pur, défiant toute analyse, rue du *Bois*, 13, à Roubaix, au prix de 3 fr. 75 le kilog. Ne pas confondre avec d'autres maisons, c'est bien au n° 13. La maison ne tient aucun autre article, rien que du beurre pur, une seule qualité. 76573d

Tombée dans un escalier. — Mercredi soir, vers sept heures, une ouvrière de M. F. Leturcq, bobineur à façon, rue des Arts, Marie Dubus, âgée de dix-neuf ans, en voulant descendre du premier étage de la maison, manqua le pied sur le palier, et dégringola du haut en bas de l'escalier.

On s'empressa de lui porter secours, et tous les soins lui furent donnés, en attendant l'arrivée de M. le docteur Lepers, qui constata que la jeune fille avait reçu, dans sa chûte, de graves contusions aux reins.

Après lui avoir appliqué un pansement sommaire, le médecin la fit transporter à son domicile, rue de Beaurewaert. Le lendemain matin, elle était admise à l'Hôtel-Dieu.

Un mauvais frère. — Dans l'après-midi d'hier, vers trois heures, un loueur de voitures de la rue de Turenne, Auguste Liagre, âgé de quarante-quatre ans, rentrait chez lui sous l'influence de l'ivresse.

Sans aucun motif, il chercha querelle à sa sœur, qui habite sous son toit, et comme celle-ci lui adressait quelques observations, il se rua sur elle, la frappant à la main gauche d'un instrument tranchant dont il était armé.

Aux cris poussés par la pauvre fille, qui perdait son sang en abondance, un voisin alla réclamer l'aide de l'agent de service dans la rue de l'Epeule, qui vint mettre le loueur en état d'arrestation, et l'emmena au poste de police de la rue des Arts, pour comparaître devant M. Broigne, commissaire.

M. le docteur Largillière, médecin-légiste, requis pour examiner la blessée, constata qu'elle avait plusieurs artères atteintes, et déclara qu'elle ne recouvrerait pas l'usage de la main avant une vingtaine de jours.

L'auteur de cet acte de sauvagerie a été écroué au dépôt central de sûreté, pour être déféré au parquet de Lille.

Galerie René Coëz. — La splendide collection de tableaux modernes de M. L. N. exposée dans la galerie de M. René Coëz, sera close jeudi soir 30 novembre. 36044

Tribunal de simple police. — *Audience du jeudi 23 novembre.* — M. Petit, juge de paix, préside la séance, assisté de M. Chales Duthy, greffier. M. Chapé, commissaire de police du quatrième arrondissement, occupe le siège du ministère public.

Comme à la précédente audience, le rôle ne comporte guère qu'une soixantaine d'affaires, dont aucune ne présente d'intérêt saillant.

Plusieurs tenanciers de jeux de hasard sont condamnés par défaut à cinq francs d'amende, et à la confiscation de leur matériel.

Quatre bouchers, qui ont négligé d'étiqueter leurs marchandises, encourent une peine d'un franc à titre de simple avertissement.

Une amende d'un franc est infligée à six cabaretiers, pour avoir fait jouer, sans autorisation, de la musique dans leurs établissements, ou pour fermeture après l'heure *réglementaire*.

Deux autres, qui ont occupé des servantes non munies du certificat obligatoire, sont frappés du maximum de cinq francs.

Six propriétaires des rues de Flandre et de la Longue-Chemise, qui ont contrevenu à l'arrêté municipal sur l'éclairage public, *défilent successivement à la barre*, pour s'entendre condamner à un franc.

Les auteurs de tapage nocturne ou de violences légères, qui ne comparaissent pas, s'attirent la sévérité du tribunal, sous forme d'une amende de onze francs. Pour les autres, suivant le cas, la pénalité est tellement adoucie *qu'elle est réduite* à un franc.

Le maximum, avec un jour d'emprisonnement en sus, est appliqué à un jeune homme de dix-neuf ans, habitant Croix, et nommé H... L..., pour brutalités commises sur la personne de Mlle L..., fille d'un cabaretier de cette localité, qui avait refusé de lui servir à boire, parce qu'il se trouvait en état d'ivresse.

Un amateur de théâtre, oublieux des règlements de police, s'est fait surprendre, fumant dans dans les couloirs de l'Hippodrome. Cette infraction lui coûte un franc, non compris les inévitables dépens.

Commencée à deux heures précises, la séance prend fin vers quatre heures et quart, sans le moindre incident d'audience à relever.

Le banquet de Sainte Cécile de la fanfare du Crochet à Croix. — Les membres honoraires de la fanfare, désireux d'assister au banquet de Sainte-Cécile, sont priés, s'ils ne l'ont déjà fait, d'en faire part aujourd'hui, vendredi dernier délai, au siège de la société, le nombre des couverts devant être fixé ce soir.

Communications diverses

SOCIÉTÉ KLÉBER. — MM. les sociétaires sont invités à la réunion obligatoire, fixée au dimanche 26 novembre, à 5 heures du soir.

Ordre du jour : Compte-rendu des comptes de l'année; renouvellement de la commission; jour à fixer pour le banquet.

AVIS AUX SOCIETES. — Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et règlements à la maison Alfred Reboux, rue Neuve, 17, ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions *du Journal de Roubaix*.